

Deuxième publication

1. *Raison sociale (nom) et siège de la société anonyme:*
Trigone Capital Finance SA, Meyrin
2. *Valeur nominale du capital-actions jusqu'à présent:*
CHF 2'000'000
3. *Nouvelle valeur nominale du capital-actions:*
CHF 300'000
4. *Décision de réduction par:* l'assemblée générale extraordinaire
5. *Date de la décision:* 28.03.2006
6. *Echéance de préavis des créances:* **06.06.2006**
7. *Adresse pour la déclaration des créances:* Me Alain Gros,
Froriep Renggli, rue Charles-Bonnet 4, case postale 399,
1211 Genève 12
8. *Indication:* Les créanciers peuvent annoncer leurs créances pour obtenir un paiement ou des sûretés.
9. *Remarques:* La réduction s'opère par l'annulation de 17'000 actions au porteur d'une valeur nominale de CHF 100.-. Le montant de la réduction du capital-actions sera utilisé pour couvrir la perte de CHF 505'750.- au bilan, avant réduction, établi au 31 décembre 2005 et pour le remboursement aux actionnaires de CHF 70.25 par action annulée.

Froriep Renggli Avocats
1211 Genève 12

(03319154)